Nations Unies A/55/7

# Assemblée générale

Distr. générale
14 novembre 2000
Français
Original: anglais

**Cinquante-cinquième session**
Points 116 et 120 de l'ordre du jour

**Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies**

**Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique**

## Premier rapport : activités du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pendant la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale

## Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

## I. Introduction

1. Les principales fonctions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui sont définies dans la résolution 14 (I) de l'Assemblée générale, en date du 13 février 1946, sont les suivantes :

a) Procéder à un examen du budget soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale et faire rapport sur ce budget;

b) Donner à l'Assemblée générale des avis sur les questions administratives et budgétaires qui lui seraient renvoyées;

c) Examiner, au nom de l'Assemblée générale, les budgets administratifs des institutions spécialisées et les propositions visant les arrangements financiers et budgétaires à conclure avec ces institutions;

d) Examiner les rapports des vérificateurs des comptes de l'Organisation et des institutions spécialisées et faire rapport à l'Assemblée à leur sujet.

2. Conformément aux dispositions de la résolution 14 (I) de l'Assemblée générale, le Comité consultatif examine non seulement le budget ordinaire de l'Organisation, mais également les dépenses imputées sur des fonds extrabudgétaires, ainsi que le financement des diverses opérations de maintien de la paix, du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda. En application de l'article 157 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, le Comité remplit toutes autres fonctions qui peuvent lui être assignées aux termes du Règlement financier de l'Organisation. En outre, s'agissant des programmes financés par des contributions volontaires, le Comité consultatif présente des rapports sur les budgets des services administratifs et sur d'autres questions aux organes directeurs des organismes suivants : Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour

00-74822 (F) 201100 221100

l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (contributions volontaires), Programme des Nations Unies pour l'environnement (Fonds des Nations Unies pour l'environnement), Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Université des Nations Unies, Programme alimentaire mondial (PAM), Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

3. Aux termes de l'article 156 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les membres du Comité consultatif, tous de nationalité différente, sont choisis de façon à assurer une large représentation géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels.

4. Durant la période considérée, la composition du Comité consultatif a été la suivante :

C. S. M. Mselle (Président)
E. Besley Maycock (Vice-Président)
Norma Goicochea Estenoz
Ioan Barac
Mahamane Maiga
Giovanni Luigi Valenza
Gérard Biraud
Hasan Jawarneh
Nazareth Incera
Ahmad Kamal
Rajat Saha
Nicholas Thorne
Vladimir V. Kuznetsov
Susan McLurg
Roger Tchoungui
Juichi Takahara

5. Durant la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, le Comité consultatif a tenu trois session à New York : du 7 septembre au 17 décembre 1999; du 1er février au 31 mars 2000; et du 2 au 22 mai 2000. Il s'est également réuni à Paris du 29 au 31 mai, puis, au mois de juin; à Genève du 1er au 9, à Rome du 12 au 14, à Turin le 15, à Brindisi le 16, à Pristina du 16 au 20 et à Vienne du 21 au 23. Le présent rapport rend compte d'une manière générale de l'examen des questions dont le Comité a été saisi lors de ces réunions.

6. Aux termes des résolutions de l'Assemblée générale 49/233 A, du 22 décembre 1994, relative aux opérations de maintien de la paix, et 52/223, du 22 décembre 1997 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, et conformément aux procédures établies, le Comité consultatif a répondu par écrit aux diverses demandes que le Secrétaire général lui avait adressées au cours de la cinquante-quatrième session. Dans la plupart des cas, il a autorisé celui-ci à engager des dépenses au titre du financement de diverses opérations de maintien de la paix. On trouvera dans l'annexe au présent rapport une liste des lettres du Comité au Secrétaire général et un résumé de leur contenu.

## II. Réunions tenues à New York

7. Lorsqu'il a siégé à New York, le Comité consultatif a examiné un certain nombre de rapports concernant le budget ordinaire de l'ONU, le financement d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies et d'autres questions administratives et budgétaires touchant l'Organisation et ses fonds et programmes. Lorsqu'il a examiné ces rapports, le Comité s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général et des chefs de secrétariat des fonds et programmes considérés. Les rapports du Comité sont énumérés dans l'annexe au présent document.

## III. Réunions tenues ailleurs qu'à New York

8. Le 29 mai 2000, le Comité consultatif a rencontré des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) au siège de l'UNESCO à Paris. Les discussions ont porté principalement sur la budgétisation axée sur les résultats et le processus de réforme en cours à l'UNESCO, ainsi que sur les technologies mises en place pour le mener à bien, y compris l'état d'avancement du projet de Système d'information sur les stratégies, les tâches et l'évaluation des résultats, système de gestion utilisant l'Internet, qui devrait être pleinement opérationnel d'ici à 2001.

9. Le 30 mai 2000, le Comité consultatif a participé, en qualité d'observateur, à des réunions d'un groupe de travail de l'Organisation de coopération et de dévelop-

pement économiques (OCDE) composé de hauts fonctionnaires chargés du budget, ainsi qu'à des réunions du Comité du budget de cette organisation, au siège de celle-ci à Paris. Le 31 mai, le Comité s'est entretenu avec des représentants de cette même organisation de l'état d'avancement de la réforme de son programme de travail et de son budget.

10. Le Comité consultatif s'est réuni à Genève du 2 au 9 juin 2000. Les entretiens qu'il a eus avec les représentants de l'Office des Nations Unies à Genève, les 2 et 8 juin, ont porté sur des questions touchant les services de conférence, les technologies de l'information et la coordination des services communs. À propos de cette dernière question, le Comité consultatif a visité la bibliothèque, l'atelier d'impression et le Centre international de calcul. Le 2 juin, les membres du Comité ont rencontré les membres du Corps commun d'inspection pour examiner des questions d'intérêt commun ainsi que le programme de travail du Corps commun pour 2000, dont le Comité était saisi (A/54/960, annexe).

11. Lors des réunions communes que le Comité a tenues avec des représentants de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), les 5 et 6 juin 2000, les débats ont porté essentiellement sur ce que faisaient ces organisations pour mener à bien leurs réformes administratives, et sur les progrès qu'elles avaient réalisés jusque-là dans la mise en pratique de la budgétisation axée sur les résultats, et sur la coordination entre les services communs, notamment les services d'impression et de bibliothèque.

12. Lorsque le Comité consultatif a rencontré le Haut Commissaire adjoint et d'autres représentants du HCR, le 7 juin 2000, les participants ont examiné les difficultés inhérentes à la coordination interorganisations, sur le terrain et au siège, et les représentants du Haut Commissariat ont souligné la nécessité de mettre en place des dispositifs de réserve en coopération avec d'autres organisations, tant gouvernementales que non gouvernementales. Les participants ont également évoqué l'introduction au HCR, en 1999, d'un budget-programme annuel unifié, comme suite à une recommandation formulée par le Comité consultatif en 1998. Le 8 juin, le Haut Commissaire adjoint et d'autres hauts fonctionnaires du Haut Commissariat ont mis au courant le Comité consultatif de la situation administrative et budgétaire du Haut Commissariat, ainsi que des progrès de la réforme.

13. Du 12 au 14 juin 2000, le Comité consultatif s'est entretenu à Rome avec des représentants du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Fonds international de développement agricole (FIDA). Durant les réunions, plusieurs questions d'importance majeure ont été abordées, notamment les suivantes : coordination interorganisations sur le terrain pour les opérations humanitaires et de maintien de la paix, sécurité du personnel sur le terrain, délégation de pouvoir et décentralisation, amélioration des mesures prises face aux situations d'urgence, difficultés rencontrées lors de la collecte de fonds destinés à des opérations de développement, processus de réforme et expérience des techniques « axées sur les résultats », et coordination des services communs. Le Comité formulera des observations détaillées, ainsi que des recommandations, sur les questions qu'il a examinées à Rome avec les divers services concernés et il en rendra compte dans les rapports qu'il présentera aux organes directeurs compétents, vers la fin de 2000, et à l'Assemblée générale, à sa cinquante-cinquième session.

14. Le 15 juin 2000, le Comité consultatif s'est rendu au Centre international de formation de l'OIT et à l'École des cadres des Nations Unies à Turin (Italie). Il a rencontré à cette occasion le Directeur général du Bureau international du Travail et le Directeur du Centre, ainsi que d'autres responsables. Il a été mis au courant des activités de formation que mènent le Centre et l'École des cadres, ainsi que des arrangements existants en matière de financement.

15. Le 16 juin 2000, le Comité consultatif a visité la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, où il a eu des entretiens avec le Chef de l'administration et d'autres responsables. Les discussions ont porté principalement sur l'utilisation de la Base comme source d'approvisionnement des missions de maintien de la paix, les moyens dont elle dispose pour la formation du personnel, la remise en état du matériel aux fins d'utilisation pour des missions de maintien de la paix, la liquidation du matériel hors d'usage, la composition des lots d'équipements de départ, et la participation du PAM aux opérations de la Base.

16. Du 17 au 20 juin 2000, le Comité a rencontré au Kosovo le Représentant spécial du Secrétaire général et d'autres responsables des diverses composantes de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), des responsables de la Force de paix au Kosovo (KFOR), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, et des dirigeants locaux. Lors de ces réunions, toutes sortes de questions ayant trait à la situation au Kosovo ont été examinées, notamment l'administration civile, la reconstruction, la démocratisation et le renforcement des institutions, le respect de la légalité, les affaires humanitaires et les affaires judiciaires. Le Comité a également visité Mitrovica, la municipalité de Liplijan, un bureau d'enregistrement des faits d'état civil, une prison et un centre d'hébergement temporaire. Ont également été abordés, entre autres questions importantes, les liens entre le budget de la MINUK et le budget consolidé du Kosovo et la coordination des activités des organismes des Nations Unies au Kosovo. Le Comité consultatif présentera ses observations et recommandations à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-cinquième session, dans le contexte de son rapport sur le financement de la MINUK.

17. Avant de se rendre au Kosovo, le Comité consultatif avait rencontré à New York, le 23 mai 2000, le Coordonnateur des secours d'urgence et d'autres représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Des explications lui ont été données à cette occasion concernant les arrangements d'ensemble en matière de coordination, ainsi que les mécanismes et structures d'appui utilisés par le Bureau pour coordonner au niveau interorganisations les interventions du système des Nations Unies visant à faire face à des situations d'urgence complexes et qui risquent de durer, comme, par exemple, au Timor oriental et au Kosovo. Le 24 mai, des représentants des Volontaires des Nations Unies ont mis au courant le Comité de leurs activités au Kosovo.

18. Les 21 et 22 juin 2000, le Comité consultatif s'est entretenu a Vienne avec le Directeur des services administratifs et des services communs de l'Office des Nations Unies à Vienne et d'autres responsables de l'Office, ainsi que des représentants du Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime, du Bureau des affaires spatiales, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

19. Lors de ses réunions avec les représentants de l'Office des Nations Unies à Vienne, le Comité consultatif a évoqué plusieurs questions et obtenu des renseignements à ce sujet. Il s'agissait notamment des questions suivantes : services de conférence, y compris traduction et interprétation à distance, délégation de pouvoir, services communs, problème de l'amiante au Centre international de Vienne et pénurie de locaux à usage de bureaux et de salles de conférence au Centre. Durant les réunions avec les représentants du Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime, de l'ONUDI et de l'AIEA, les discussions ont porté essentiellement sur la réforme et les services communs.

# IV. Observations et conclusions

## Réforme administrative et budgétaire

20. Les réunions qu'il a tenues hors Siège ont permis au Comité consultatif de se rendre compte que les réformes dont il avait eu connaissance lors des réunions qu'il avait eues en 1998 avec les institutions spécialisées et l'AIEA se poursuivent et ont pris de l'ampleur. Le Comité constate que l'on insiste davantage à présent sur la planification axée sur les résultats et sur la réforme de la gestion du personnel. Du fait que les ressources sont limitées, on s'attache davantage à fixer les priorités et à mieux définir les objectifs ainsi qu'à contrôler et évaluer l'exécution. À cet égard, le Comité note que, sauf dans le cas de l'OMPI, les budgets des institutions spécialisées n'ont guère enregistré de croissance véritable. Particulièrement frappante est la diminution sensible des ressources affectées au développement, y compris celles administrées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il y a eu, en revanche, une augmentation des ressources affectées aux opérations d'urgence et aux opérations humanitaires.

21. Les processus de planification et de budgétisation dans certains des organismes font actuellement l'objet d'une vaste réforme (voir également les paragraphes 29 et 30 ci-après). Le Comité consultatif note les progrès réalisés à cet égard, mais fait observer qu'il faut prendre garde que la réforme de ces processus n'en accroisse pas le coût et n'entraîne pas de nouvelles rigidités ou un manque de transparence pour les États

membres. Le Comité a été informé que l'AIEA avait affiné les mécanismes permettant d'associer dès le début les États membres au processus de planification et de budgétisation. Un document de planification initial doit être soumis au Comité du programme et du budget en janvier puis, ensuite, au Conseil des Gouverneurs pour approbation les années où il n'est pas présenté de budget. Le Conseil sera invité à approuver les paramètres de planification du programme et du budget, après quoi une série de réunions consacrées à l'examen du programme se tiendront avec les États membres en vue de l'examen de chacune des questions de fond identifiées dans la stratégie à moyen terme. Les États membres devront faire connaître leurs vues, donner des directives au secrétariat et approuver les priorités pour le cycle de programmation et de budgétisation suivant. Au stade final, le programme et le budget doivent être soumis au Comité du programme et du budget et, ensuite, à la session de juin du Conseil des Gouverneurs, après quoi ils seront soumis à l'approbation de la Conférence générale. Le Comité juge ce processus laborieux et recommande que l'on envisage de le simplifier. Il faudrait, par exemple, que le processus et le document de planification initiaux soient combinés avec le processus d'examen du programme.

22. Nombre d'organismes ont signalé qu'ils avaient eu du mal à établir des normes pour la mesure des résultats. Le Comité consultatif estime que ces normes doivent être identifiées avec soin et établies de manière réaliste, faute de quoi les réformes risquent de créer la confusion, de susciter une pléthore de rapports et d'entraîner des coûts élevés. Le Comité présentera des observations détaillées sur cette question dans le contexte de l'examen qu'il consacrera au rapport du Secrétaire général sur la budgétisation axée sur les résultats (A/54/456 et Add.1 à 5).

23. Les fortes contraintes budgétaires auxquelles sont soumis un certain nombre d'organismes les a conduits à rechercher des solutions d'efficacité et à opérer des réductions dans les services d'appui. Le Comité consultatif fait observer, à cet égard, qu'il y a une limite au-delà de laquelle la réduction des services d'appui risque d'avoir des effets négatifs sur l'exécution des programmes. Il y a, en outre, des cas où la réduction des services d'appui peut obliger à engager par la suite des dépenses plus importantes. C'est ainsi par exemple que les constantes réductions de dépenses au titre de l'entretien des bâtiments au Siège de l'ONU et à l'UNESCO ont fait qu'aujourd'hui le coût des travaux de rénovation est quasiment prohibitif. Le Comité a été informé que les travaux de rénovation du siège de l'UNESCO reviendraient à plus de 400 millions de dollars. Pour le Siège de l'Organisation des Nations Unies, les coûts dépasseraient 1 milliard de dollars.

24. On a davantage tendance maintenant à laisser une certaine latitude aux directeurs de programme. Le Comité consultatif considère qu'il ne faudrait pas que cette latitude soit octroyée au détriment de l'exigence de responsabilité. Ainsi, par exemple, l'UNESCO est allée trop loin sur cette voie dans le cas de ses procédures de recrutement puisque, selon son manuel d'administration, le Directeur général ou le Directeur de programme ayant reçu délégation de pouvoir peut décider de ne pas annoncer une vacance de poste s'il le juge nécessaire pour des raisons de service. Le Comité a été informé que, de ce fait, 37 % de tous les recrutements auxquels a procédé l'UNESCO en 1998-1999 n'ont pas obéi aux procédures normales. La Conférence générale a maintenant donné une directive selon laquelle les postes vacants doivent être annoncés trois mois à l'avance.

25. La mise en oeuvre des plans et la réalisation des objectifs et des résultats escomptés souffrent bien souvent du fait que les quotes-parts et les contributions volontaires ne sont pas acquittées intégralement. L'ONUDI a signalé des problèmes chroniques de non-recouvrement des quotes-parts et l'AIEA a évoqué les grandes incertitudes qui règnent en ce qui concerne l'encaissement, le degré de ponctualité des versements et le montant des fonds extrabudgétaires.

26. Le Comité consultatif souligne par ailleurs la nécessité pour les organismes de collaborer aux fins du processus de réforme et de tirer mutuellement parti de l'expérience acquise en la matière. Un premier pas dans cette voie devrait être l'harmonisation des terminologies relatives à la réforme en matière de planification, de budgétisation et de ressources humaines. Le Comité note que dans le Rapport du Corps commun d'inspection sur la budgétisation axée sur les résultats : expérience des organisations du système des Nations Unies, le Corps commun d'inspection a souligné que « le fait même que les organisations du système ne se sont pas entendues sur la définition des termes clefs [de la budgétisation axée sur les résultats] indique que c'est là un aspect du développement de cette méthode qui doit être étudié plus avant de façon systématique » (A/54/287, par. 31). Le Comité rappelle à ce propos les observations qu'il a formulées au paragraphe 69 de son

premier rapport sur ses activités pendant la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale au sujet des expressions qui ont été introduites à ce jour et qui risquent d'opacifier l'objet des réformes et ce que l'on entend par budgétisation axée sur les résultats dans le système des Nations Unies (A/53/7).

27. Il est indispensable aussi que soient mis en commun les enseignements et les expériences acquis dans l'élaboration des systèmes intégrés de gestion aux fins de la mise en oeuvre, du contrôle et de l'évaluation des programmes et autres opérations ainsi que de l'établissement de rapports à ce sujet. Dans son rapport de 1998, le Comité consultatif avait qualifié de faiblesse le manque de coordination qu'il avait identifié dans ce domaine (ibid., par. 71). Ce manque de coordination risque notamment d'entraîner des doubles emplois de systèmes potentiellement coûteux. Le Comité craint fort que les systèmes comportant des activités d'alerte rapide à la FAO et au PAM, le système d'information et de cartes sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires et le système d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité ne soient précisément des exemple de ce type de doubles emplois. En outre, certains faits montrent que des systèmes sont élaborés puis abandonnés, ou sensiblement modifiés, ce qui prouve que les besoins n'ont pas été convenablement identifiés avant le stade de la conception et de la mise en oeuvre du système. Il semblerait aussi qu'il y ait une sous-estimation des coûts ainsi que des investissements peu réalistes dans le domaine des technologies de l'information, toutes choses qui finissent par occasionner des frais supplémentaires lorsqu'il faut corriger les erreurs. On a un exemple de ce problème dans le mécanisme de contrôle, d'autoévaluation et de rapport (MERS), que le BIT a cessé d'utiliser à des fins administratives, ayant jugé qu'il manquait de souplesse.

28. Plusieurs organismes privilégient résolument les délégations de pouvoir et une mobilité accrue du personnel entre le siège et les bureaux extérieurs. Le Comité consultatif se félicite de cette tendance mais fait observer qu'une délégation de pouvoir n'a des chances de réussir et d'être efficace que s'il existe au niveau central un mécanisme capable de contrôler l'exécution des activités sur le terrain, en recourant aux technologies nouvelles afin d'éviter un volume excessif de rapports imprimés ainsi que les lourdeurs bureaucratiques correspondantes. Il faut aussi que les bureaux extérieurs soient équipés des nouveaux matériels et technologies, et qu'ils disposent du personnel qualifié voulu pour mener à bien les nouvelles tâches.

## Budgétisation axée sur les résultats

29. Une des principales raisons pour lesquelles le Comité consultatif souhaitait tenir des réunions avec les institutions spécialisées, l'AIEA et l'OCDE est qu'il cherchait à recueillir des informations et à tirer parti de leur expérience des diverses formes de ce qu'à l'Organisation des Nations Unies on a appelé la budgétisation axée sur les résultats. Le Comité a utilisé ces informations pour l'examen qu'il a consacré au rapport du Secrétaire général sur la budgétisation axée sur les résultats (A/54/456 et Add.1 à 5).

30. Les discussions menées avec les institutions spécialisées, l'AIEA et l'OCDE au sujet de la budgétisation axée sur les résultats ont fait ressortir un certain nombre de considérations qui, de l'avis du Comité consultatif, ont été cruciales pour l'élaboration du modèle retenu à l'Organisation des Nations Unies. Parmi ces considérations figurent la nécessité absolue d'associer à chaque étape du processus les États membres et le personnel à tous les niveaux, la nécessité de systèmes d'information et de calcul des coûts adéquats sur lesquels puisse se fonder une approche axée sur les résultats, et la nécessité d'une réforme sur le plan des ressources humaines qui soit liée au nouveau processus budgétaire. Pour que les résultats escomptés puissent être réalisés, il faut veiller à ce que le volume des ressources soit en rapport avec l'objectif visé. Le Comité consultatif a constaté un grave manque de coordination entre les organismes pour ce qui est de la mise en commun des expériences et des enseignements acquis. En outre, la pléthore des terminologies utilisées par les organismes pour rendre compte de concepts similaires touchant les techniques de budgétisation axée sur les résultats ne fait que créer la confusion. Le Comité recommande que soit mis en place, éventuellement dans le cadre du mécanisme du Comité administratif de coordination, un dispositif qui permette aux organismes de coordonner leurs efforts et de mettre en commun l'expérience qu'ils ont acquise, en donnant dès le début la priorité à l'harmonisation des terminologies en la matière.

## Réforme dans le domaine des ressources humaines et formation

31. Tous les organismes avec lesquels le Comité consultatif a tenu des réunions entreprennent actuellement des réformes approfondies dans le domaine des ressources humaines, notamment touchant la prise en compte systématique des sexospécificités, l'organisation des carrières et la formation. Ils sont en train de mettre en place de nouvelles pratiques de gestion prévoyant, entre autres, la simplification des procédures de recrutement et la révision du statut contractuel par une augmentation du nombre de contrats de courte durée. La pratique des contrats de courte durée a été facilitée par suite du vieillissement du personnel des secrétariats et, par conséquent, de l'augmentation du nombre de départs à la retraite et des autres cas de cessation de service. Le Comité consultatif a été informé qu'à l'OMS, par exemple, plus de la moitié des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs étaient âgés de 50 ans ou plus, tandis que dans la catégorie des agents des services généraux, la plus forte concentration de personnel était dans la tranche des 40 ans. La tendance dans les organismes du système semble être à la réduction du nombre de contrats de longue durée au profit de contrats de courte durée (un à cinq ans). Il semble aussi que l'on mette de plus en plus l'accent sur la responsabilisation des directeurs de programme, assortie d'une plus grande latitude dans le recrutement du personnel et les approvisionnements en ressources autres que les ressources en personnel. De l'avis du Comité, le défi que pose la réforme dans le domaine des ressources humaines consiste pour chaque organisation à tenir compte de la nécessité de disposer dans son personnel du dosage approprié de connaissances spécialisées qui lui permette de s'acquitter du mandat que les États Membres lui ont confié.

32. La formation prend une importance croissante dans les divers organismes, et de vastes ressources lui sont consacrées. Le Comité consultatif souligne, à ce propos, la nécessité de la collaboration et de la coopération entre les organismes. À son avis, le Centre international de formation de l'OIT à Turin (Italie) a un rôle à jouer à cet égard, et il est en mesure, étant central, de former du personnel pour les organismes du système des Nations Unies.

33. L'École des cadres des Nations Unies a été créée par le Secrétaire général, en janvier 1996, en tant que projet des Nations Unies pour une période initiale de cinq ans. Cette période initiale tirant à sa fin, une évaluation a été entreprise pour décider de l'avenir de l'École. Le Comité consultatif présentera des observations détaillées sur cette question dans le contexte de l'examen qu'il consacrera au rapport du Secrétaire général sur le projet relatif à une École des cadres des Nations Unies (A/55/369) et au rapport de l'Équipe d'évaluation indépendante sur l'avenir de l'École des cadres des Nations Unies (A/55/369/Add.1). Dans ce contexte, le Comité a été informé que l'École des cadres des Nations Unies était en train d'élaborer des indicateurs pour mesurer l'incidence des programmes de formation et qu'elle recueillait des données sur les activités de formation à l'échelle du système. Le Comité se félicite de cette initiative et souhaite que les données lui soient communiquées dès qu'elles seront disponibles.

## Coopération sur le terrain pour les opérations de maintien de la paix et les opérations humanitaires

34. De l'avis du Comité consultatif, la collaboration entre les institutions spécialisées et l'Organisation des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix a besoin d'être renforcée. L'ONU doit mener une action concertée pour mobiliser ces institutions et tirer parti de leur savoir-faire dans les domaines interdépendants du maintien de la paix et de la reconstruction. Elles constituent un réservoir de compétences techniques inexploitées, qui doivent être focalisées et organisées. Par exemple, il ne semble pas logique que la FAO n'ait pas mis des agents techniques à la disposition de l'administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) ou de la MINUK sur le terrain. Le Comité fera des recommandations concrètes au sujet de la coopération avec les institutions dans les opérations de maintien de la paix lors de l'examen qu'il consacrera au rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809).

35. La sécurité du personnel civil déployé sur le terrain est un sujet de préoccupation croissante pour les institutions. Le PAM a fait un exposé au Comité consultatif sur la question. À ce propos, le Comité rappelle qu'au paragraphe 41 du rapport général qu'il avait présenté à l'Assemblée générale, à sa cinquante-quatrième session, sur les opérations de maintien de la

paix (A/54/841), il avait engagé les organismes des Nations Unies à coordonner soigneusement leurs activités en matière de sécurité sur le terrain, étant convaincu qu'il faudrait mettre en place une approche globale à l'échelle du système et sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Il reviendra sur cette question lorsqu'il examinera le rapport du Secrétaire général sur la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies (A/55/494), établi comme suite à la demande que le Comité avait formulée dans son premier rapport sur le projet du budget-programme pour l'exercice biennal 1999-2000[1].

36. Le Comité consultatif a obtenu des indications détaillées sur les arrangements adoptés pour les situations d'urgence, fournies par le HCR, le PAM et la FAO. Les représentants de ces organismes ont formulé certaines critiques à l'égard du Comité permanent interorganisations qui est en place à l'heure actuelle, considérant qu'il était un organe utile pour la concertation sur les questions de politique générale mais qu'il était aussi trop grand et trop pesant pour pouvoir intervenir efficacement dans les situations d'urgence. De l'avis du Comité, il faudrait revoir les arrangements actuellement prévus pour la coordination en cas d'urgence. Il faudrait aussi envisager des mécanismes pour des échanges de données d'expérience portant, par exemple, sur le déploiement rapide du personnel, y compris la mise en place d'un éventuel fichier. Il fera de plus amples observations sur cette question lors de l'examen du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies.

## Bureaux et programmes des Nations Unies

37. Il faudrait que l'on s'accorde, au Siège de l'ONU et dans les Offices des Nations Unies à Genève et à Vienne, sur des normes, une terminologie et une méthodologie communes pour recueillir et analyser des données sur l'exécution des tâches au sein des services de conférence et établir des rapports à ce sujet. À ce propos, le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport sur les rapports financiers et les états financiers vérifiés et les rapports du Comité des commissaires aux comptes, il avait recommandé de poursuivre les travaux relatifs au développement et à l'amélioration des normes de performance (A/55/487, par. 14). Il signale que les données brutes qui lui ont été communiquées, sans avoir fait l'objet d'une analyse par les administrations concernées, son dénuées de tout intérêt du fait que les structures et les méthodes varient non seulement d'un lieu d'affectation à l'autre mais aussi selon les départements et les unités administratives au sein d'un même Office. Il note qu'on s'est efforcé de lui communiquer des documents d'information sous forme électronique. Il encourage les administrations à poursuivre leurs efforts dans ce sens et les invite à présenter ces informations sous une forme conviviale.

## Expression de remerciements

38. Le Comité consultatif tient à exprimer ses remerciements au Gouvernement italien qui lui a apporté son soutien et sa coopération pleins et entiers, y compris pour les dispositions concernant le transport aérien entre Rome, Turin, Brindisi et Pristina.

*Notes*

[1] *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 7* (A/54/7), par. VIII.39.

# Annexe

## Rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

### Session d'automne 1999 (New York, 7 septembre-17 décembre)

| *Cote* | *Titre ou description* |
|---|---|
| **Rapports à l'Assemblée générale** | |
| A/54/406 | Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental (28 septembre 1999) |
| A/54/418 | Financement des activités découlant de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité : Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (29 septembre 1999) |
| A/54/441 | Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes (6 octobre 1999) |
| A/54/450 | Gestion des ressources humaines (7 octobre 1999) |
| A/54/470 | Personnel fourni à titre gracieux (15 octobre 1999) |
| A/54/490 | Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (22 octobre 1999) |
| A/54/622 | Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (19 novembre 1999) |
| A/54/645 | Prévisions de dépenses du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie pour 2000 (2 décembre 1999) |
| A/54/646 et Add.1 | Prévisions de dépenses du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour 2000 (2 décembre 1999) |
| A/54/647 | Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone; financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (2 décembre 1999) |
| A/54/653 | Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (6 décembre 1999) |
| A/54/657 | Analyse de la structure organisationnelle, des effectifs et des ressources humaines et techniques de la Section des organisations non gouvernementales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (7 décembre 1999) |
| A/54/659 | Mission internationale civile d'appui en Haïti (9 décembre 1999) |

| *Cote* | *Titre ou description* |
|---|---|
| A/54/661 | Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (10 décembre 1999) |
| A/54/667 | La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (14 décembre 1999) |
| A/54/675 | Mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés (17 décembre 1999) |
| **Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001** | |
| A/54/7 | Premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 |
| A/54/7/Add.1 | Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (14 octobre 1999) |
| A/54/7/Add.2 | Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 1999 (28 octobre 1999) |
| A/54/7/Add.3 | Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (2 décembre 1999) |
| A/54/7/Add.4 | Système intégré de gestion (2 décembre 1999) |
| A/54/7/Add.5 | Construction de nouvelles installations de conférence à Addis-Abeba |
| | Dépenses imprévues et extraordinaires |
| | Suppression proposée de deux postes d'agent des services généraux au chapitre 3 des recettes (Services destinés au public) |
| | Travaux contractuels et services d'imprimerie : pratiques en vigueur à l'Organisation |
| | Personnel temporaire pour les réunions : besoins pour l'exercice biennal 2000-2001 |
| | Location de locaux des Nations Unies par des organes de presse et d'autres entités |
| | Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 : chapitre 26 (Information) |
| | Recours à du personnel temporaire pour des postes spécifiques (3 décembre 1999) |
| A/54/7/Add.6 | Centre du commerce international CNUCED/OMC (9 décembre 1999) |

| *Cote* | *Titre ou description* |
|---|---|
| A/54/7/Add.7 | Second rapport sur l'exécution du budget-programme (9 décembre 1999) |
| A/54/7/Add.8 | Projets à financer au moyen des ressources proposées au chapitre 33, Compte pour le développement, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 (10 décembre 1999) |
| A/54/7/Add.9 | Prévisions révisées : effet de l'évolution des taux de change et des taux d'inflation (10 décembre 1999) |
| A/54/7/Add.10 | Prévisions concernant les questions dont le Conseil de sécurité est saisi (13 décembre 1999) |
| A/54/7/Add.11 | Prévisions révisées au titre des chapitres 3 (Affaires politiques) et 5 (Opérations de maintien de la paix) (14 décembre 1999) |
| **Autres rapports** | |
| A/AC.96/616/Add.2 | Budget-programme annuel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : 2000 (22 September 1999) |
| WFP/EB.3/99/3 (A-C)/2 | Programme alimentaire mondial : projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001; deuxième rapport intérimaire sur l'application des recommandations formulées dans le rapport des commissaires externes aux comptes pour 1996-1997 et le financement des obligations du PAM au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (1er octobre 1999) |
| AC/1402 | Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient : situation financière en 1998 et prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2000-2001 (27 septembre 1999) |
| E/CN.7/1999/20 | Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues : budget d'appui final proposé pour l'exercice biennal 1998-1999 et projet de budget d'appui initial pour l'exercice biennal 2000-2001 (9 novembre 1999) |
| UNU/C/46/L.5/ Add.1 | Projet de budget-programme de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal 2000-2001 (17 novembre 1999) |
| AC/1412 | Projet de programme de travail et projet de budget de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement pour 2000 (2 décembre 1999) |
| AC/1416 | Programme des Nations Unies pour l'environnement : modèle de budget (10 décembre 1999) |

| *Cote* | *Titre ou description* |
|---|---|
| DP/2000/7 | Programme des Nations Unies pour le développement : révision générale du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD (13 janvier 2000) |
| DP/FPA/2000/5 | Fonds des Nations Unies pour la population : dépenses d'appui administratif et opérationnel remboursées au FNUAP et révision du Règlement financier du FNUAP (12 janvier 2000) |

**Lettres au Secrétaire général**

| | |
|---|---|
| AC/1397 | Lettre par laquelle le Comité approuve des engagements de dépenses pour couvrir les besoins de la Mission des Nations Unies au Timor oriental (27 août 1999) |
| AC/1398 | Lettre par laquelle le Comité approuve des engagements de dépenses liés au fonctionnement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental (9 septembre 1999) |
| AC/1400 | Lettre par laquelle le Comité approuve des engagements de dépenses pour la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (20 septembre 1999) |
| AC/1403 | Lettre par laquelle le Comité approuve des engagements pour couvrir les dépenses additionnelles de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (6 octobre 1999) |
| AC/1404 | Lettre par laquelle le Comité approuve les nominations proposées au Comité des placements (7 octobre 1999) |
| AC/1406 | Lettre par laquelle le Comité approuve des engagements de dépenses liés au financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (4 novembre 1999) |
| AC/1407 | Lettre par laquelle le Comité approuve des engagements de dépenses pour couvrir les frais de premier établissement de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (4 novembre 1999) |
| AC/1408 | Lettre par laquelle le Comité approuve l'utilisation du montant restant de 700 000 dollars pour financer les activités à exécuter durant la phase finale du projet, selon les indications données dans le onzième rapport intérimaire sur le Système intégré de gestion (A/54/474) (9 novembre 1999) |
| AC/1410 | Lettre par laquelle le Comité approuve des engagements de dépenses pour le déploiement préliminaire des Nations Unies dans la sous-région du Congo pour la période allant du 6 août 1999 au 15 janvier 2000 (24 novembre 1999) |

| *Cote* | *Titre ou description* |
|---|---|
| AC/1411 | Lettre par laquelle le Comité donne son assentiment pour les ressources supplémentaires nécessaires approuvées par le Conseil économique et social afin de faire face à la situation des droits de l'homme au Timor oriental (30 novembre 1999) |
| AC/1413 | Lettre par laquelle le Comité approuve des engagements supplémentaires pour couvrir les dépenses additionnelles afférentes à la prorogation de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (10 décembre 1999) |
| AC/1414 | Lettre par laquelle le Comité demande que le rapport du Groupe d'experts chargé d'évaluer l'efficacité des activités et du fonctionnement du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda soit soumis à ces tribunaux pour observations (10 décembre 1999) |
| AC/1415 | Lettre par laquelle le Comité approuve des engagements pour couvrir les dépenses afférentes à la liquidation de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (10 décembre 1999) |
| AC/1417 | Examen par le Comité des prévisions relatives aux dépenses d'administration du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux pour l'an 2000 (10 janvier 2000) |
| AC/1418 | Lettre par laquelle le Comité approuve des engagements de dépenses pour la création de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (27 décembre 1999) |
| **Rapports oraux** | |
| 1. | Étude de la possibilité de doter l'Office des Nations Unies à Nairobi d'un service d'interprétation permanent |
| 2. | Prestation de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres groupes important d'États Membres |
| 3. | Amélioration de l'utilisation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi |
| 4. | Irrégularités dans les procédures de passation des marchés en Angola |
| 5. | Incidences administratives et financières des décisions et recommandations de la Commission de la fonction publique internationale |
| 6. | Subventionnement de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement |

| *Cote* | *Titre ou description* |
|---|---|
| 7. | Personnel fourni à titre gracieux par des gouvernements et d'autres entités |
| 8. | Politiques et pratiques en matière de personnel |
| 9. | Désarmement général et complet : armes légères |
| 10. | Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala |
| 11. | Incidence sur le budget-programme du projet de résolution A/54/L.24/Rev.1 sur la situation en Amérique centrale |
| 12. | Rapport de la Commission du droit international |
| 13. | Utilisation de mercenaires |
| 14. | Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité |
| 15. | Incidences sur le budget-programme : transport de marchandises dangereuses |

## Session d'hiver 2000 (New York, 1er février-31 mars)

| *Cote* | *Titre ou description* |
|---|---|
| **Rapports à l'Assemblée générale** | |
| A/54/782 | Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité (3 mars 2000) |
| A/54/801 | Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (15 mars 2000) |
| A/54/802 | Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental (17 mars 2000) |
| A/54/804 | Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (17 mars 2000) |
| A/54/813 | Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (28 mars 2000) |
| A/54/822 | Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (3 avril 2000) |
| A/54/823 | Financement du Groupe d'appui de la police civile (3 avril 2000) |
| A/54/824 | Financement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (3 avril 2000) |
| A/54/825 | Financement de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (3 avril 2000) |

| *Cote* | *Titre ou description* |
|---|---|
| A/54/826 | Réforme des procédures de calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents (3 avril 2000) |
| A/54/831 | Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (4 avril 2000) |
| A/54/832 | Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (5 avril 2000) |
| A/54/835 | Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du quartier général des Forces de paix des Nations Unies (6 avril 2000) |
| A/54/841 | Financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (7 avril 2000) |
| A/54/841/Add.1 | Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (7 avril 2000) |
| A/54/841/Add.2 | Force intérimaire des Nations Unies au Liban (7 avril 2000) |
| A/54/841/Add.3 | Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité : Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (7 avril 2000) |
| A/54/841/Add.4 | Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (10 avril 2000) |
| A/54/841/Add.5 | Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (10 avril 2000) |
| A/54/841/Add.6 | Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (7 avril 2000) |
| A/54/841/Add.7 | Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (7 avril 2000) |
| A/54/841/Add.8 | Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (10 avril 2000) |
| A/54/842 | Financement de la Mission d'Administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (7 avril 2000) |
| **Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001** | |
| A/54/7/Add.12 | Évaluation et gestion du problème de l'amiante au Siège de l'ONU (15 mars 2000) |
| A/54/7/Add.13 | Examen des prévisions de dépenses relatives à la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la |

| *Cote* | *Titre ou description* |
|---|---|
| | question du financement du développement et à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (17 mars 2000) |
| **Autres rapports** | |
| WFP/EB.1/2000/3/2 | Rapport sur le vol KSV 3275 à destination du Kosovo affrété par le Programme alimentaire mondial (7 février 2000) |
| AC/1423 | Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche : budget-programme pour 2000 (9 mars 2000) |
| E/ICEF/2000/AB/L.4 | Fonds des Nations Unies pour l'enfance : Plan de financement pluriannuel : garantir des ressources suffisantes pour la réalisation des objectifs prioritaires du Plan à moyen terme et modifications proposées au mode d'établissement du budget (5 avril 2000) |
| **Lettres au Secrétaire général** | |
| AC/1425 | Transferts proposés entre chapitres (27 mars 2000) |
| **Autres lettres** | |
| AC/1422 | Lettre de M. John Bourn, Président du Comité des commissaires aux comptes, au sujet de la répartition des travaux de vérification (8 février 2000) |
| AC/1424 | Lettre de M. John Bourn, Président du Comité des commissaires aux comptes, au sujet de la demande tendant à ce qu'il soit procédé à un examen concret des pratiques et procédures suivies par l'Administration de l'ONU dans les affaires de demandes d'arbitrage et pour d'autres litiges depuis 1994 (23 mars 2000) |
| **Rapports oraux** | |
| | Prévisions relatives à des questions dont le Conseil de sécurité est saisi; missions politiques en Guinée-Bissau [Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) et Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA)] |

## Session de printemps 2000
## (New York, 2-25 mai)

| *Cote* | *Titre ou description* |
|---|---|
| **Rapports à l'Assemblée générale** | |
| A/54/858 | Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone<br>Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (4 mai 2000) |
| A/54/859 | Réexamen des taux applicables aux sommes à rembourser aux gouvernements des États qui fournissent des contingents (5 mai 2000) |
| A/54/865 | Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (11 mai 2000) |
| A/54/868 | Analyse de la structure organisationnelle et des ressources humaines et techniques de la Section des organisations non gouvernementales du Secrétariat de l'ONU (16 mai 2000) |
| A/54/874 | Observations sur le rapport du Groupe d'experts chargé d'évaluer l'efficacité des activités et du financement du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda (19 mai 2000) |
| A/54/875 | Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (19 mai 2000) |
| **Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001** | |
| A/54/7/Add.14 | Examen des prévisions de dépenses relatives à la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement et à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (10 mai 2000) |
| **Rapports oraux** | |
| 1. | Prévisions relatives à des questions dont le Conseil de sécurité est saisi |
| 2. | L'Assemblée du Millénaire des Nations Unies |
| 3. | Personnel fourni à titre gracieux par des gouvernements et d'autres entités |
| 4. | Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo |

| *Cote* | *Titre ou description* |
|---|---|
| 5. | Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité : Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït |
| **Lettres au Secrétaire général** | |
| AC/1427 | Mission des Nations Unies en Sierra Leone, Mission de police civile des Nations Unies en Haïti et Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (16 juin 2000) |
| AC/1428 | Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan (7 juillet 2000) |
| AC/1429 | Approbation du Comité au sujet des dépenses supplémentaires à engager pour faire face aux besoins les plus immédiats liés à l'accroissement provisoire des effectifs de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (26 mai 2000) |
| AC/1430 | Groupe d'experts chargé d'entreprendre une enquête préliminaire sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo (7 juillet 2000) |
| AC/1431 | Approbation du Comité au sujet des prévisions qui découlent de décisions du Conseil de sécurité concernant la situation en Sierra Leone (14 août 2000) |